

SOPHIE LAMARCHE
LAMS19519309

TRAVAIL DE SESSION REMIS À
M. DENIS BOUCHER

DANS LE CADRE DU COURS
DES7103 - STRATÉGIES DE SAUVEGARDE

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
LUNDI LE 19 DÉCEMBRE 2016

LA SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE **GRACE CHURCH**

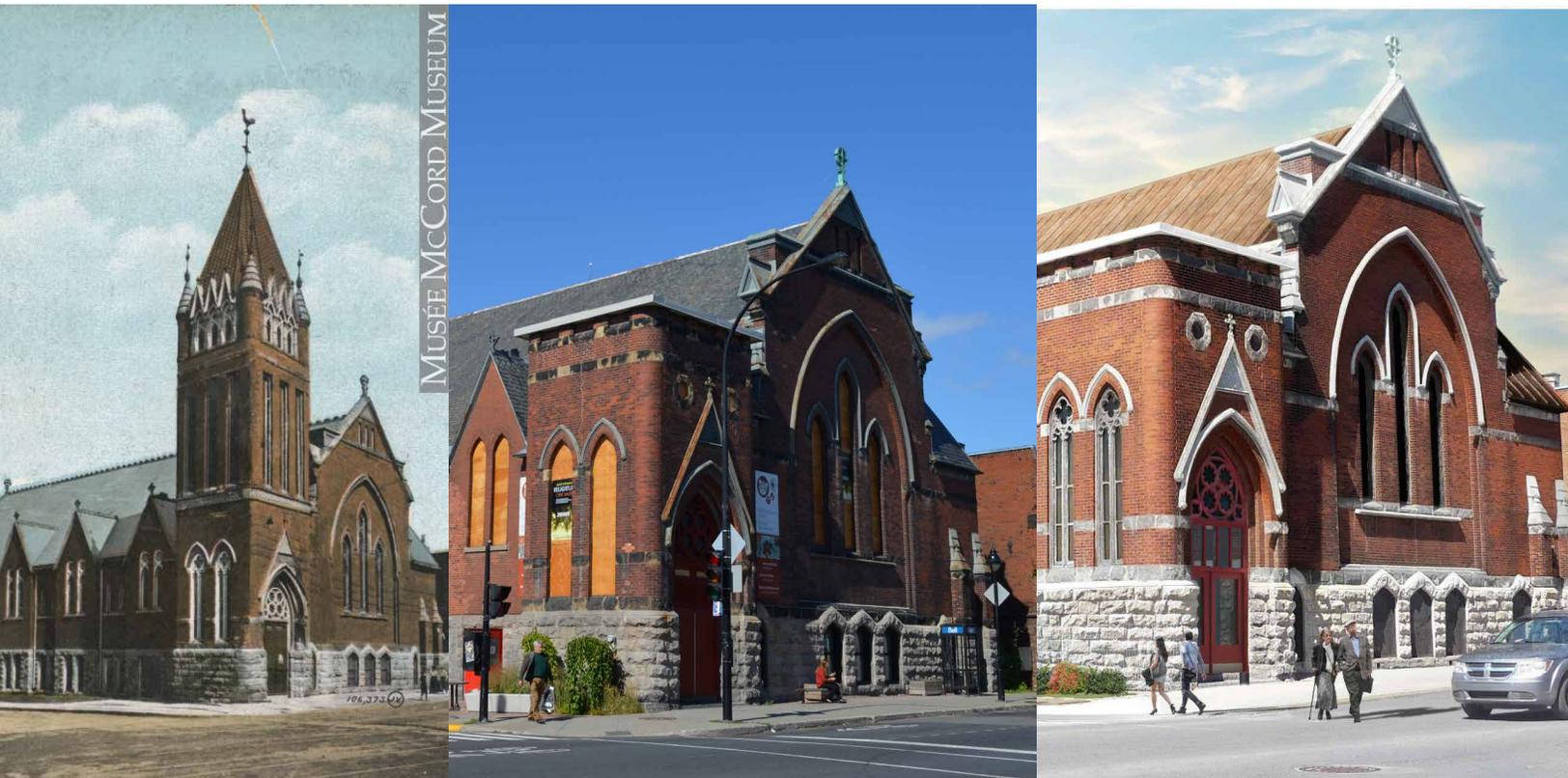


TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION.....	5
2. PRÉSENTATION DU SUJET D'ÉTUDE.....	6
2.1 CONTEXTE HISTORIQUE.....	6
2.2 CONTEXTE PHYSIQUE ET ARCHITECTURAL.....	7
2.3 VALEURS PATRIMONIALES.....	9
2.4 CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE.....	9
3. ACTIONS CONTRIBUTIVES À LA SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE.....	10
3.1 ACHAT DU BÂTIMENT PAR LA FONDATION PARTAGEONS L'ESPOIR.....	10
3.2 RAPPEL À L'ORDRE DE LA PART DE LA MUNICIPALITÉ.....	11
3.3 LE PROJET DE TRANSFORMATION.....	13
3.3.1 TRANSFORMATIONS INTÉRIEURES EN COURS ET PROJETÉES.....	13
3.3.2 TRANSFORMATIONS EXTÉRIEURES EN COURS ET PROJETÉES.....	16
4. ANALYSE CRITIQUE.....	18
4.1 PERTINENCE DES OUTILS MIS EN PLACE.....	18
4.1.1 LE FINANCEMENT ET LES NORMES DE CONSERVATION.....	18
4.2 ANALYSE DE LA PROTECTION ET DE LA MISE EN VALEUR DES COMPOSANTES PATRIMONIALES.....	19
4.2.1 TRANSFORMATION DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE.....	19
4.2.2 TRANSFORMATION DE L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT	20
4.2.3 CHANGEMENT D'USAGE.....	20
5. CONCLUSION.....	21
6. BIBLIOGRAPHIE	22

GRACE CHURCH



Nouvelle église Grace, Pointe-Saint-Charles, 1892, William Notman & Son
Source : Collection Musée McCord

1. INTRODUCTION

Depuis une dizaine d'années au Québec, on estime qu'une église à chaque dix jour « est en processus de transformation, de fermeture ou de démolition »¹. Ceci voudrait dire que depuis 2003, environ 475 églises auraient perdu leur vocation d'origine. Cette perte des édifices religieux québécois est principalement causée par une grande diminution du nombre de fidèles et donc par une incapacité des paroisses à subvenir aux coûts engendrés par l'entretien des bâtiments de moins en moins fréquentés. Parmi toutes ces églises figurent l'objet de la présente analyse critique, soit l'Église Grace Church. Cet édifice de l'arrondissement du Sud-Ouest situé au 625 rue Fortune à Montréal fait présentement – et ce depuis 2004 – l'objet d'un projet d'une transformation majeure. Plus précisément, l'organisme à but non lucratif Fondation Partageons l'Espoir qui a acquis l'édifice a procédé à un changement d'usage afin d'y implanter ses activités reliées au secteur de l'économie sociale.

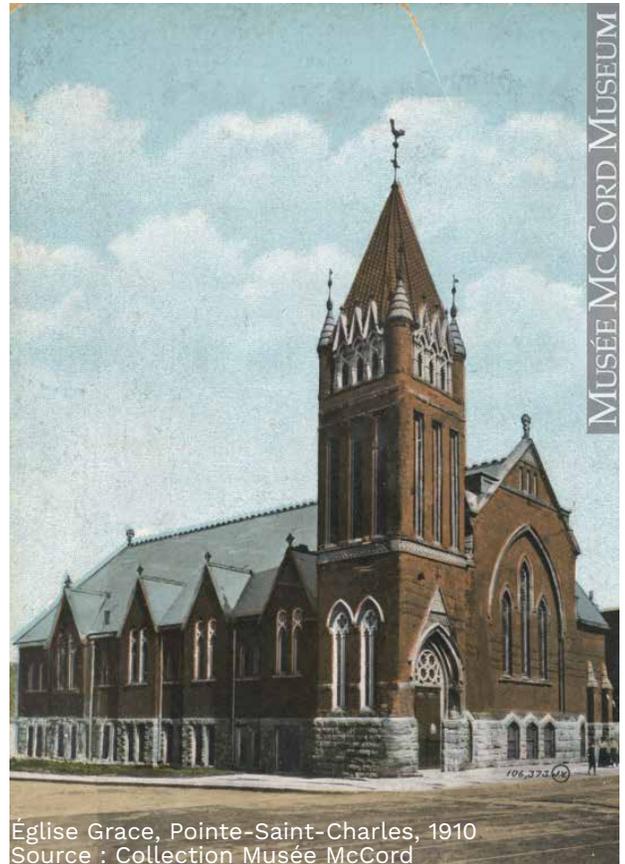
Malgré une réussite de ce projet au niveau social, un doute persiste quant à la réussite de la mise en valeur et de la conservation des composantes patrimoniales de cet édifice. Pour analyser la qualité et la pertinence du projet à cet égard, une analyse du contexte réglementaire sera présentée. L'aspect des normes de conservation et du mode de financement seront d'ailleurs mis à l'avant plan afin d'évaluer plus adéquatement le projet en question.

1 Lèvesque, Kathleen, « Patrimoine religieux : la débâcle des clochers », La Presse, article en ligne, 31 octobre 2015, < <http://www.lapresse.ca/actualites/national/201510/31/01-4915934-patrimoine-religieux-la-debacle-des-clochers.php> > (consulté le 26 octobre 2016).

2. PRÉSENTATION DU **SUJET D'ÉTUDE**

2.1. CONTEXTE HISTORIQUE

Dès le milieu du XIXe siècle, le quartier Pointe-Saint-Charles devient la terre d'accueil de nombreux immigrants britanniques de confession anglicane. La construction du Canal Lachine en 1825 génère « l'implantation de plusieurs industries le long de celui-ci, ayant ainsi pour effet d'attirer un grand bassin de travailleurs non qualifiés »². On retrouve parmi ces travailleurs plusieurs milliers d'immigrants irlandais ayant fuit la grande famine entre 1845 et 1852. Afin de répondre à ce nombre croissant de fidèles anglicans, la paroisse Grace Church est fondée et l'on procède à la construction d'une église portant le même nom en 1891. Dès son inauguration en 1892, ce bâtiment était déjà utilisé à des fins communautaires en plus de faire office de lieu de culte. En effet, il devient rapidement « un lieu important de la vie communautaire de Pointe-Saint-Charles avec une chorale, des troupes de théâtre aussi bien que des équipes de baseball, de football et de hockey »³.



Toutefois, la fermeture du canal Lachine et des usines qui s'y étaient implantées à proximité en 1970 laisse place à une crise du chômage sans précédent. Le profil socio-économique du quartier Pointe-Saint-Charles est en chute libre et ce secteur autrefois prospère est dès lors caractérisé par une grande pauvreté. C'est à ce moment que se développe une importante action communautaire, un véritablement mouvement d'entraide et de support entre citoyens. Près de 50 ans plus tard, cette action communautaire est encore fortement ancrée dans le quartier, qui souffre d'ailleurs toujours sur le plan socio-économique. Il s'agit d'ailleurs d'un élément à la base de la survie de l'église Grace Church. En effet, en réponse à une incapacité de la paroisse à répondre financièrement à l'entretien du bâtiment, cette dernière est vendue en 2004 pour un prix modique à la fondation Partageons l'espoir.

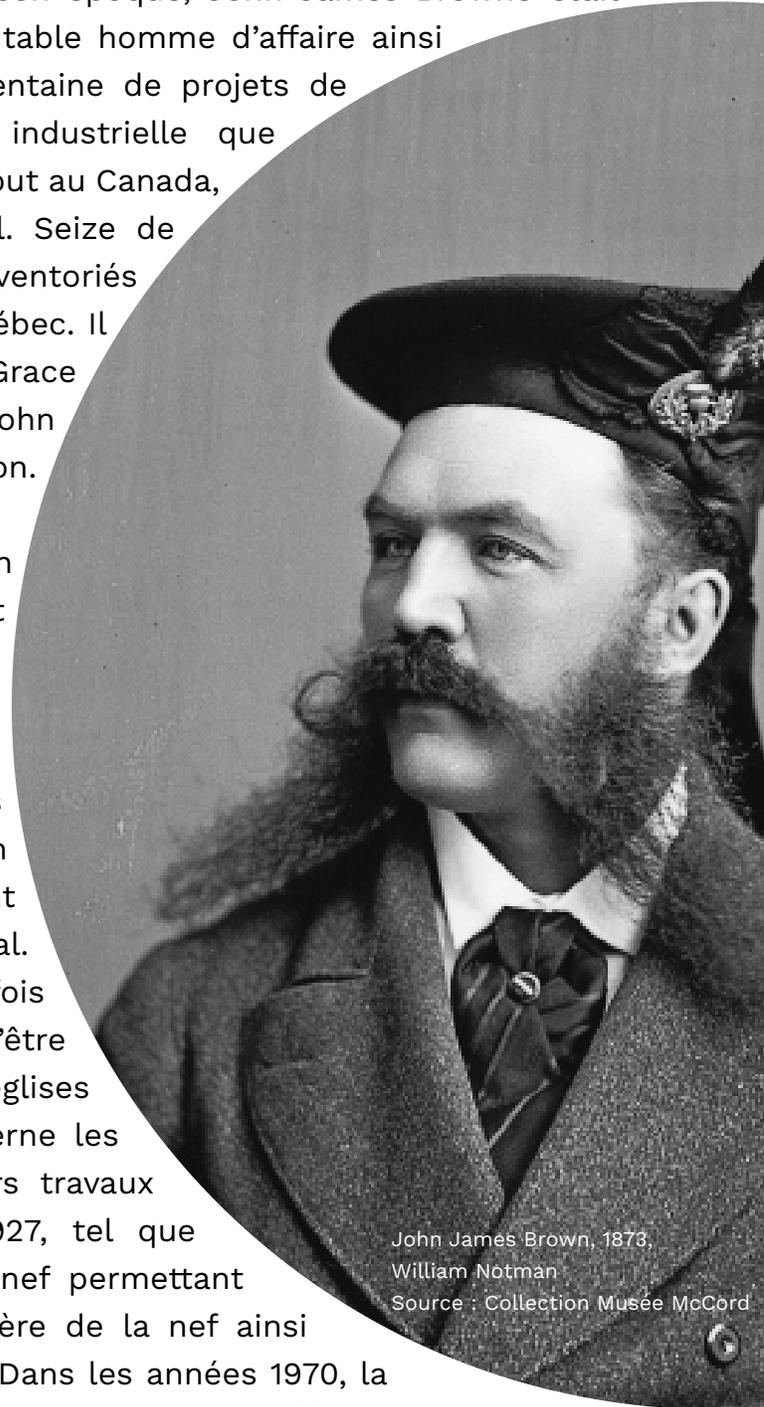
2 Patrimoine canadien, « Quartier Pointe-Saint-Charles : son histoire », dans *Mémorable Montréal*, article en ligne, (s.d.) <<http://www.memorablemontreal.com/accessibleQA/histoire.php?quartier=14>>

3 Société d'histoire de Pointe-Saint-Charles, « Nos églises, un chemin d'histoire », dans *Société d'histoire de Pointe-Saint-Charles : Histoire*, article en ligne, 2015, <<http://www.shpsc.org/fr/lectures>>

2.2. CONTEXTE PHYSIQUE ET ARCHITECTURAL

Construit par l'architecte John James Browne entre 1891 et 1892, cet édifice est l'un des derniers bâtiments – et qui plus est ; la dernière église – que ce dernier ait réalisé avant son décès en 1893. Homme influent de son époque, John James Browne était non seulement architecte, mais aussi un redoutable homme d'affaire ainsi qu'un juge de paix. Ayant signé plus d'une centaine de projets de nature autant institutionnelle, commerciale, industrielle que résidentielle, son œuvre se retrouve un peu partout au Canada, mais principalement dans la ville de Montréal. Seize de ses bâtiments sont d'ailleurs actuellement inventoriés dans le répertoire du patrimoine culturel du Québec. Il est aussi intéressant de souligner que l'église Grace Church est la seule église construite par John James Browne qui ait échappé à la démolition.

Construite sur deux étages selon un plan rectangulaire, l'église Grace Church est composée de divers matériaux et ornements inspirés du style néo-gothique. Avec sa toiture à deux versants en ardoise, son parement en pierre bosselée et en brique rouge, ses multiples vitraux, ses rosaces ainsi que ses ouvertures en ogive, cette église évoque incontestablement le golden age des églises anglicanes à Montréal. Sa composition architecturale est toutefois considérée comme étant modeste, car loin d'être aussi « intéressante et élaborée que les autres églises du corpus de l'architecte »⁴. En ce qui concerne les modifications apportées au bâtiment, plusieurs travaux furent réalisés à l'intérieur de l'église en 1927, tel que l'installation d'un écran entre le chœur et la nef permettant d'aménager un « espace d'entreposage à l'arrière de la nef ainsi que des bureaux à proximité de la sacristie »⁵. Dans les années 1970, la façade fut réparée tandis que la partie supérieure du clocher s'effondra, sans être remplacé. De plus, en 2000 « un réaménagement de l'intérieur du lieu fut réalisé afin



John James Brown, 1873.
William Notman
Source : Collection Musée McCord

4 Ministère de la culture et des communications du Québec, Conseil du patrimoine religieux du Québec, Inventaire des lieux de culte du Québec : fiche 2003-06-211, Montréal, 2003, p.10

5 *Ibid.* p.8.

GRAND TRONC



Gares de triage du chemin de fer du Grand Tronc à Pointe-Saint-Charles, 1898, Alfred Walter Roper
Source : Collection Musée McCord

de créer un espace d'entreposage »⁶ . Finalement, après avoir été rachetée en 2004 par la fondation Partageons l'espoir / Share the Wamrth, l'église subit de nombreuses altérations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, tel qu'il est possible de lire au point 3.3 de cette analyse.

2.3. VALEURS PATRIMONIALES

Les principales valeurs patrimoniales identifiées pour ce bâtiment concernent principalement sa valeur historique ainsi que sa valeur d'art. Plus précisément, ayant été construite entre 1891 et 1892, l'Église Grace Church représente un intérêt au point de vue de son ancienneté, tant au niveau régional que national. De plus, le fait d'avoir été construite de « paire avec la Compagnie de fer du Grand Trunk »⁷ et ainsi de faire partie du corpus communautaire de cette dernière accentue cette valeur historique. En ce qui concerne sa valeur d'art, le fait d'avoir été construite par John James Brown, un architecte particulièrement influent à Montréal au 19^e siècle est un élément déterminant dans l'analyse patrimoniale de ce bâtiment. De plus, la grande qualité d'exécution ainsi que la finesse avec laquelle le jeu de polychromie des différents matériaux a été exécuté contribue aussi à l'appréciation de sa valeur d'art.

2.4. CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Identifiée depuis 1992 comme immeuble d'intérêt patrimonial et architectural dans le règlement d'urbanisme de l'arrondissement Sud-Ouest de la ville de Montréal, le contexte réglementaire visant à protéger l'Église Grace Church est très limité et plutôt d'ordre local. En effet, cette dernière fait l'objet d'une certaine forme de "protection" en étant située dans l'aire de protection 2.9 (Rue Wellington) du règlement sur les PIIA de l'arrondissement Sud-Ouest. En effet, le fait d'être situé dans cette unité de paysage confère à cet édifice une protection en ce qui a trait à son caractère architectural, historique ou paysager lorsque son propriétaire souhaite apporter une modification à celui-ci. Plus précisément, le règlement sur les PIIA de l'arrondissement Sud-Ouest favorise des « interventions qui sauvegardent les traits distinctifs des bâtiments d'exception et met en valeur le caractère architectural, historique, paysager et naturel tout en améliorant la qualité des milieux de vie et de l'environnement. »⁸ Outre le règlement sur les PIIA, l'Église Grace Church est aussi inventoriée dans le répertoire du patrimoine culturel du Québec. De plus, cet édifice se retrouve aussi dans l'inventaire sur les lieux de culte du Québec, un projet réalisé par le Conseil du patrimoine religieux du Québec en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec en 2003. N'ayant aucune portée réglementaire, cet inventaire permet toutefois la

6 Ministère de la culture et des communications du Québec, Conseil du patrimoine religieux du Québec, Inventaire des lieux de culte du Québec : fiche 2003-06-211, Montréal, 2003, p.8.

7 *Ibid*, p.9.

8 Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement Sud-Ouest, règlement révisé, fascicule B3, 2008, RCA07 22019, p.1.

reconnaissance et l'identification des différentes valeurs d'intérêt patrimoniales de cette église.

Outre ces formes de reconnaissance ci-haut mentionnées, l'Église Grace Church ne fait pas l'objet d'un statut de protection officiel. En effet, ce lieu de culte n'est pas cité à l'évaluation du patrimoine urbain de l'arrondissement Sud-Ouest, ni au répertoire d'architecture traditionnelle de la communauté urbaine de Montréal ou encore à la commission des lieux et monuments historiques du Canada. De plus, elle n'a jamais fait l'objet d'une étude ou d'une demande d'attribution d'un statut ou de désignation. En définitive, il serait possible de statuer que le contexte législatif voué à la protection de l'Église Grace Church est plutôt limité et surtout d'ordre local.

3. ACTIONS CONTRIBUTIVES À LA SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE

3.1. ACHAT DU BÂTIMENT PAR LA FONDATION PARTAGEONS L'ESPOIR

Tel que mentionné plus haut dans le texte, le bâtiment à l'étude fut acheté par l'organisme communautaire Fondation Partageons l'Espoir en 2004, ce qui a incontestablement épargné celui-ci d'une dégradation accélérée qui aurait ultimement pu mener à une potentielle démolition. Toutefois, malgré que cet organisme a sans contredit participé à la sauvegarde d'un bâtiment d'intérêt patrimonial en achetant l'Église Grace Church, il est important de soulever que l'aspect "sauvegarde du patrimoine" n'était pas l'intérêt principal de l'organisme lors de l'achat. En effet, Fiona Crossling, directrice générale de Partageons l'Espoir avoue que la raison derrière l'acquisition de l'église était « davantage relié à une possibilité d'augmentation de l'offre de service moyennant un faible coût »⁹. Comme l'organisme était anciennement implanté dans un bâtiment résidentiel dont la superficie et la disposition étaient problématiques, cette église de 7557.1844 m³ semblait être le choix tout indiqué afin d'augmenter leur productivité. Toutefois, l'achat de l'église n'était pas pour autant un gage d'entretien, tel



9 Crossling, Fiona et Basel Abbara, entrevue menée par Sophie Lamarche, le 23 novembre 2016 au 625 rue Fortune, Montréal, dans le cadre d'un travail de recherche du cours DES7103 : Stratégies de sauvegarde du DESS en architecture moderne et patrimoine à l'Université du Québec à Montréal.

que les divers avis d’infraction pour manque d’entretien adressés à la fondation Partageons l’espoir en 2014 le témoigne. D’ailleurs, sans s’être informée et sans avoir demandé de permis, la fondatrice de Partageons l’espoir avait – dès 2005 – procédé à plusieurs modifications à l’intérieur du bâtiment, affectant entre autre le changement d’usage de ce dernier.

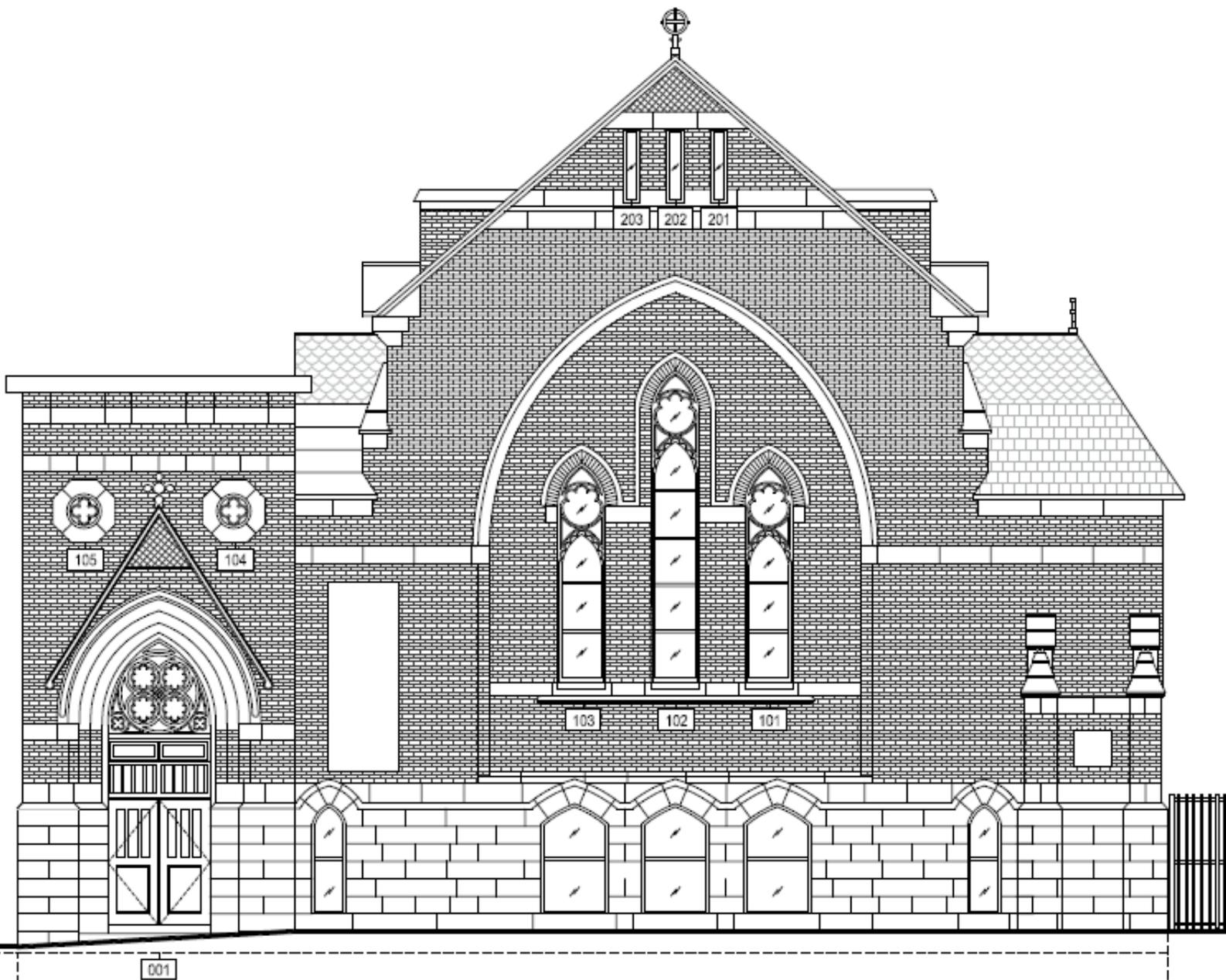
3.2. RAPPEL À L’ORDRE DE LA PART DE LA MUNICIPALITÉ

Suite aux avis d’infraction pour manque d’entretien, l’organisme se présente au département de l’urbanisme de l’arrondissement Sud-Ouest vers le début de l’année 2015 pour un obtenir permis de rénovation pour l’enveloppe extérieure du bâtiment. En discutant avec les responsables de la fondation Partageons L’espoir, l’inspecteur municipal réalise qu’en plus de déroger sur l’entretien du bâtiment, l’organisme opère depuis un certain temps des activités qui ne correspondent pas aux usages prescrit dans la zone où l’église se situe. En effet, en pleine expansion, l’OBNL opérait déjà un service de banque alimentaire, un espace café/restaurant, une friperie ainsi qu’un espace bureau pour l’équipe de gestion depuis plusieurs années, alors que ces usages n’étaient pas permit dans la zone E.5 (1) en question. Il est intéressant de soulever que dans cette zone, les usages permis pour les équipements culturels et institutionnels se limitaient aux activités «communautaires ou socioculturelles, aux garderies et aux bibliothèques»¹⁰. Afin de remédier à la situation, une demande de projet particulier (PPCMOI) fut déposée à l’arrondissement. Celle-ci fut jointe à une demande de projet de transformation du bâtiment, qui fut présenté en assemblée publique pour finalement être soumise à une approbation du conseil consultatif en urbanisme. Un rapport détaillé de l’état du bâtiment ainsi qu’un plan préparé par un architecte fut d’ailleurs requis. La firme d’architecture auquell’OBNL e recours fut Affleck de La Riva.



Source : Fondation Partageons l’Espoir

10 Ville de Montréal, Arrondissement du Sud-Ouest, Sommaire décisionnel : Projet particulier de modification et d’occupation d’un immeuble situé au 625, rue Fortune afin d’autoriser l’ajout d’activités de restauration, de vente au détail, de bureau et l’aménagement d’un café-terrasse en cour avant.(PDF), Montréal, 9 avril 2015.



Détail du plan de restauration et de remplacement des fenêtres et vitraux
 Source: Sepulveda, M. et Laksari, N., 2016, 6 dessins, document PDF, échelles variées

3.3. LE PROJET DE TRANSFORMATION

3.3.1. TRANSFORMATIONS INTÉRIEURES EN COURS ET PROJETÉES

Au niveau du rez-de-chaussée, les transformations effectuées par l'organisme Fondation Partageons l'Espoir consistaient en premier lieu au réaménagement et à la mise aux normes de la cuisine déjà existante. Cette cuisine leur est utile entre autre pour leur programme de cuisine collective ainsi que pour la préparation des mets du café-restaurant. D'autre part, un espace administratif à aire ouverte fut aussi aménagé afin d'accueillir une salle de conférence ainsi que les bureaux du personnel de gestion. Cette grande pièce fut d'ailleurs vitrée afin de permettre une communication visuelle avec les employés et les usagers de la banque alimentaire qui se situe juste à côté. Il est intéressant de mentionner que le plancher d'origine en lattes de bois fut conservé et mis en valeur dans les pièces ci-haut mentionnées. De plus, plusieurs bancs d'église furent aussi conservés et mis en valeur de façon plutôt originale dans l'espace de circulation longeant la banque alimentaire tel qu'il est possible de voir sur la figure 5. Sur le niveau surélevé du rez-de-chaussée, une friperie ainsi qu'un petit café-restaurant furent aménagés en conservant la disposition d'origine de la pièce. En ce qui a trait au clocher, l'accès à celui-ci est présentement interdit pour des raisons de sécurité. Un projet de restauration est d'ailleurs en cours afin de sécuriser les installations qui s'y trouvent et aussi pour pouvoir mettre en valeur ses composantes d'intérêt architecturales. En effet, on retrouve à l'intérieur de celui-ci un escalier en colimaçon en fer forgé dont l'état de conservation est remarquable.

Concernant l'accès au sous-sol, celui-ci se fait présentement par la porte située sur la façade latérale du bâtiment, car la porte en façade principale est trop en mauvais état pour être utilisée. Les exigences du CCU concernant la transformation et la rénovation du bâtiment prévoyaient d'ailleurs que la porte principale conserve son cachet d'origine. Son remplacement devra donc respecter l'emploi des matériaux d'origine, soit le bois massif peint. Pour ce qui est du remplacement des portes en façade latérale, un compromis entre le CCU et l'organisme fut approuvé permettant à celui-ci d'employer le métal plutôt que le bois. Il est pertinent de souligner la compréhension et latitude du CCU envers ce projet, ayant permis l'adoption de nombreux compromis accommodant les deux partis.

À l'étage, les modifications effectuées consistent à la peinture des murs et des plafonds, au retrait des bancs d'églises (qui furent vendus et/ou réutilisés), à la construction d'une scène, à l'installation d'un plancher flottant ainsi qu'à l'installation d'une cloison séparant le chœur de la nef. D'ailleurs, le chœur est présentement utilisé comme centre de tri des

BANQUE ALIMENTAIRE



CENTRE DE TRI



FRIPERIE



SALLE MULTI-USAGES



BANQUE ALIMENTAIRE

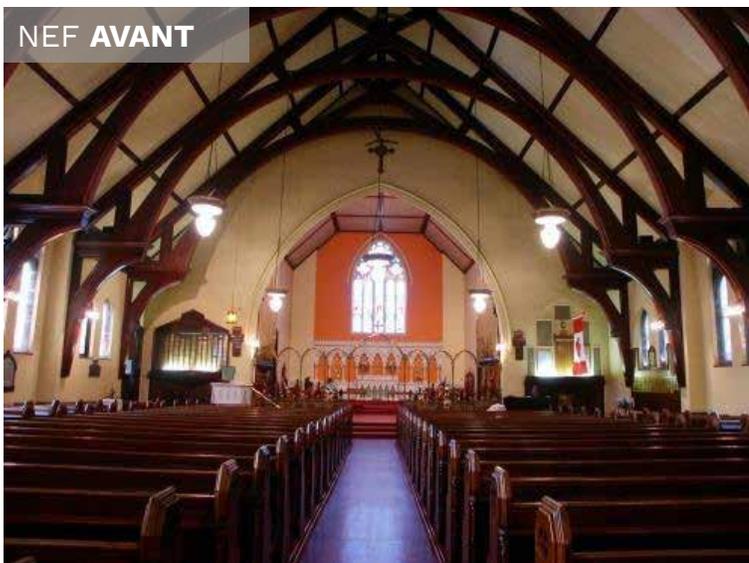


CAFÉ-RESTAURANT



Source : Sophie Lamarche, octobre 2016

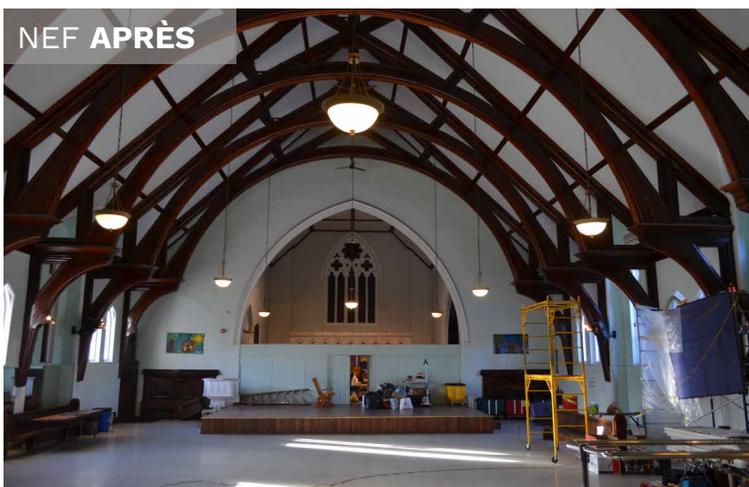
NEF AVANT



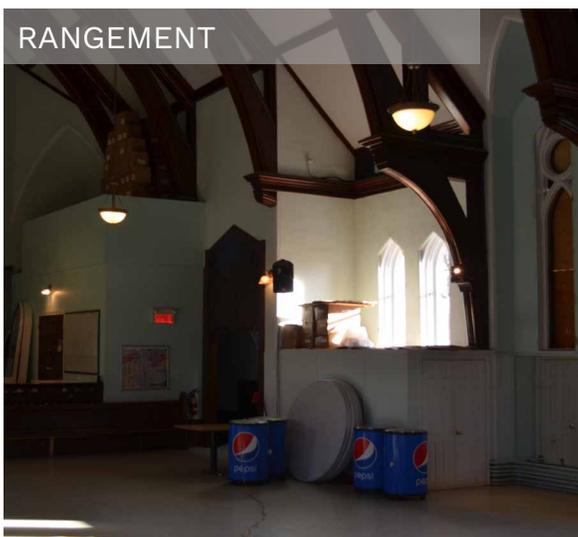
INTÉRIEUR DU CLOCHER



NEF APRÈS



RANGEMENT



RÉUTILISATION DES BANCS



Source : Sophie Lamarche, octobre 2016

dons de vêtements et d'objets qui sont vendus à la friperie située au sous-sol. Les pièces qui bordaient de part et d'autre le chœur furent transformées en salle de musique et en salle jeunesse. En effet, la Fondation Partageons L'espoir loue plusieurs de ses locaux à des organismes communautaires ou institutionnels afin de financer leurs travaux de rénovation. Le grand espace à aire ouverte qu'est devenue la nef suite au retrait des bancs d'église fait maintenant office de salle communautaire multi-usage. Elle est tantôt utilisée pour des soirées de levée de fonds et tantôt louée par l'Université Concordia pour y tenir des cours du soir.

Il est toutefois important de souligner que peu après l'achat du bâtiment en 2004, le bâtiment fut pillé et « tous les objets de valeur, certaines moulures et certains meubles furent récupéré par la communauté religieuse »¹¹. Ce méfait fut toutefois amené en cour et les nouveaux propriétaires bénéficièrent d'un montant forfaitaire à l'issue du procès. Comme le décor de cette église était déjà sobre, voir minimaliste, il reste très peu de composantes architecturales d'intérêt à mettre en valeur. Bref, en ce qui concerne les travaux qui restent à exécuter à l'intérieur du bâtiment, ceux-ci consistent à la modernisation du luminaire, à la rénovation des salles de bain existantes ainsi qu'à la restauration de l'intérieur du clocher.

3.3.2. TRANSFORMATIONS EXTÉRIEURES EN COURS ET PROJETÉES

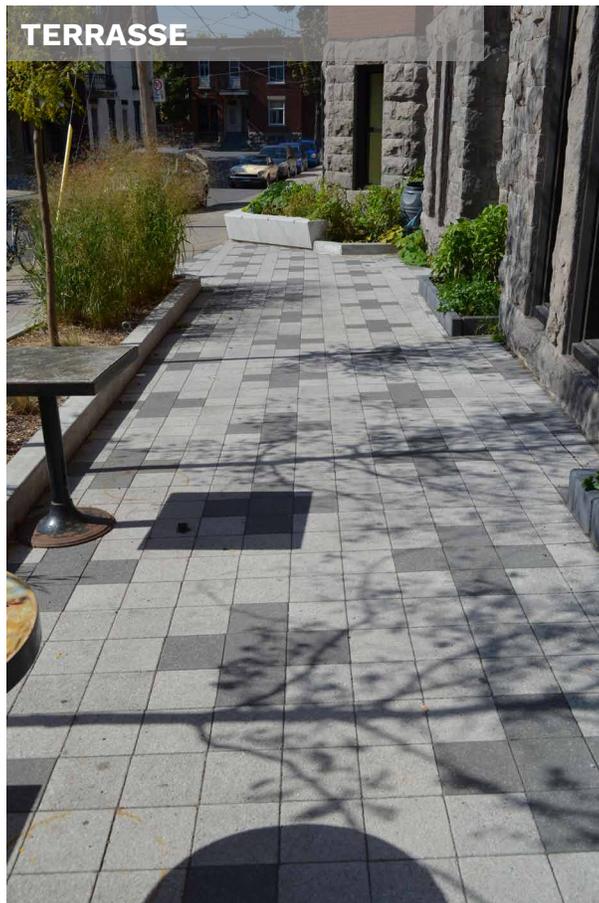
En ce qui concerne les travaux effectués sur l'enveloppe extérieure du bâtiment, la réparation de la fondation, l'installation de panneaux drainants, le changement des portes sur la façade latérale ainsi que l'aménagement de la terrasse fut complété. L'aménagement de cette dernière comprenait d'ailleurs l'installation d'un pavé à motifs de croix, l'ajout de mobilier urbain pour le café ainsi que l'ajout d'une aire de plantation de style jardin communautaire. Les transformations en cours consistent en premier lieu au changement du revêtement de la toiture actuelle en ardoise pour un revêtement en cuivre. De plus, la Fondation Partageons L'espoir effectue aussi le retrait, la réparation et la réutilisation de plusieurs vitraux. En effet, un compromis fut établi entre l'organisme et les membres du CCU en ce qui a trait au remplacement de certains vitraux pour de simples vitres translucides. Cette décision visait dans un premier lieu à réduire le coût des rénovations mais aussi à permettre une meilleure clarté des pièces. (voir plan #). Les vitraux qui furent retirés font maintenant l'objet d'un projet de transformation ; ces derniers seront réutilisés dans la décoration intérieure du premier étage.

11 Crossling, Fiona et Basel Abbara, entrevue menée par Sophie Lamarche, le 23 novembre 2016 au 625 rue Fortune, Montréal, dans le cadre d'un travail de recherche du cours DES7103 : Stratégies de sauvegarde du DESS en architecture moderne et patrimoine à l'Université du Québec à Montréal.

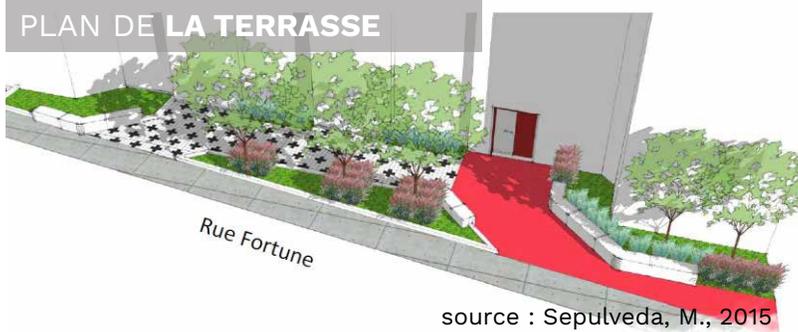
JARDINS COMMUNAUTAIRES



TERRASSE



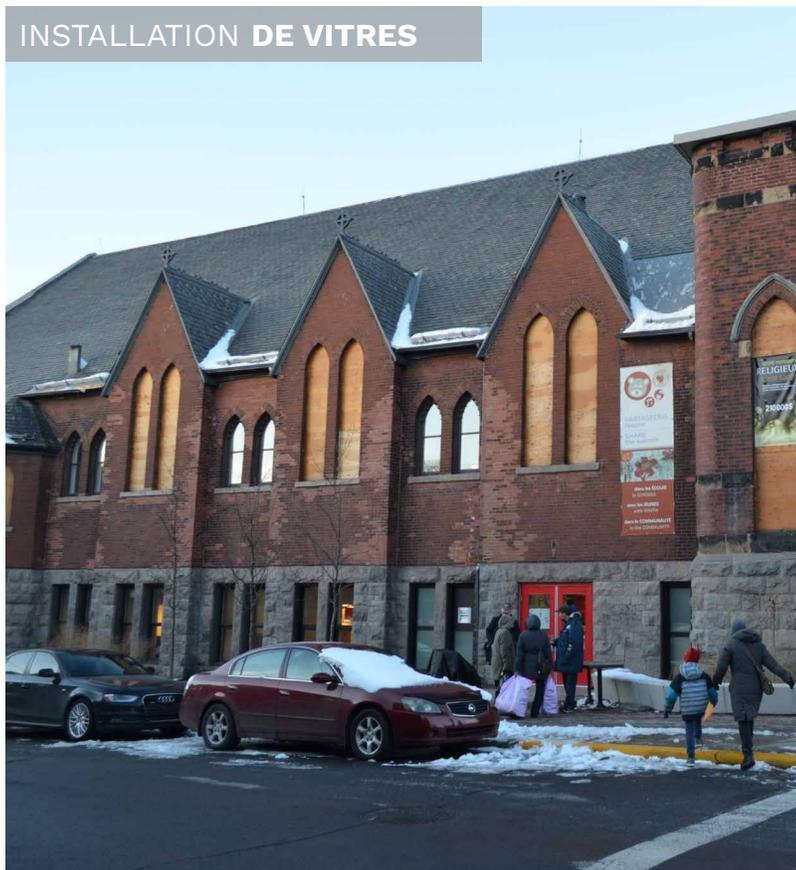
PLAN DE LA TERRASSE



RÉPARATION DES VITRAUX



INSTALLATION DE VITRES



NOUVELLES PORTES



Source : Sophie Lamarche, octobre 2016

4. ANALYSE CRITIQUE

4.1. PERTINENCE DES OUTILS MIS EN PLACE

4.1.1. LE FINANCEMENT ET LES NORMES DE CONSERVATION

Il serait possible d'émettre plusieurs critiques quant à la pertinence des outils réglementaires mis en place ainsi que le rôle de la municipalité dans la sauvegarde des bâtiments d'intérêt patrimonial. En effet, alors que c'est la municipalité qui attribue à certains bâtiments le statut de bâtiment d'intérêt patrimonial, celle-ci se dégage toutefois de toute responsabilité en ce qui a trait aux frais et reliés à la rénovation et à l'entretien de ces immeubles. Ceci est d'autant plus problématique dans la mesure où ces bâtiments patrimoniaux sont souvent assujettis par la réglementation municipale à des normes de conservation strictes qui laissent peu de marge de manœuvre aux propriétaires. Effectivement, ces derniers doivent la plupart du temps avoir recours à une main d'œuvre spécialisée en techniques de construction ancestrales ; un corps de métier généralement très coûteux.

Dans le cas de l'Église Grace Church, c'est effectivement l'arrondissement qui ait attribué le statut d'intérêt patrimonial à ce dernier. C'est aussi celui-ci qui lui a remis plusieurs avis d'infraction afin de remédier au manque d'entretien et ce, en imposant un échéancier irréal, des balises strictes et en ne lui offrant aucun soutien financier. Cette absence de financement pour ce projet de rénovation et de transformation de l'ancienne église est absolument déplorable, et ce pour plus d'une raison. Effectivement, d'une part l'église Grace Church est une fierté locale qui a incontestablement joué un rôle majeur dans l'histoire du quartier, mais d'une autre part l'organisme qui en est aujourd'hui propriétaire est aussi un acteur principal dans la vie communautaire du quartier Pointe-Saint-Charles. Alors que l'échéancier du projet de transformation de l'Église prend fin à l'été 2017, Fiona Crossling avoue que « l'objectif de financement à l'heure actuelle a été atteint à 63% »¹². La Fondation Partageons l'Espoir a d'ailleurs eu à réaliser un véritable tour de force afin d'avoir accès aux subventions obtenues jusqu'à présent. En effet, en plus de générer certains profits en louant certaines salles, cet OBNL a dû s'inscrire à plusieurs programmes de subvention, tels que le PRAM Économie Sociale de la Ville de Montréal, le programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif (PIEC) du gouvernement du Québec ainsi que le programme de subvention du Conseil du patrimoine religieux du Québec. De plus, ils durent

12 Crossling, Fiona, entrevue menée par Sophie Lamarche, le 21 novembre 2016 au 625 rue Fortune, Montréal, dans le cadre d'un travail de recherche du cours DES7103 : Stratégies de sauvegarde du DESS en architecture moderne et patrimoine à l'Université du Québec à Montréal.

s'en remettre aux dons du public et de diverses fondations, ce qui a été facilité avec l'aide la personnalité médiatique Marc Bergevin, originaire de Pointe-Saint-Charles. Ce dernier a en effet accepté de s'associer à l'OBNL afin de les aider à amasser les fonds nécessaires.

Il est intéressant de souligner que la plupart des subventions ont été obtenues auprès de programmes désireux de venir en aide aux organismes œuvrant dans l'économie sociale, des programmes qui ne visaient donc pas à financer la réparation d'un bâtiment patrimonial. Ironiquement, la subvention accordée par le CPRQ est le montant le moins élevé que l'OBNL ait reçu, alors que cette subvention visait principalement la réfection des éléments patrimoniaux de l'enveloppe extérieure de l'ancienne église, soit la partie la plus coûteuse du projet (1,32 M\$). De plus, il est important de mentionner que la subvention du PRAM était une sorte de cadeau empoisonné, car ce programme renferme une close particulière stipulant qu'aucune «subvention ne sera accordée si les travaux sont entrepris ou effectués avant que la demande ne soit jugée admissible ou encore s'ils ne sont pas terminés au 30 juin 2017»¹³. Comme il reste environ six mois à la Fondation Partageons l'Espoir pour amasser les 37% restant de leur budget (762 000\$), cette close ne fait que leur ajouter un élément de stress supplémentaire.

4.2. ANALYSE DE LA PROTECTION ET DE LA MISE EN VALEUR DES COMPOSANTES PATRIMONIALES

Alors que les balises de conservation du règlement sur les PIIA soit strictes et problématiques en ce qui a trait au financement, ces dernières permettent toutefois généralement une intégrité au niveau des matériaux du bâtiment. De plus, le fait que le projet de rénovation soit soumis à un comité consultatif, ceci permet une certaine latitude et laisse place à d'éventuels compromis. Cependant, lorsqu'il n'y a pas place aux compromis, cela peut parfois mener à ce qu'on appelle du "faux-vieux". De plus, les prescriptions issues du règlement sur les PIIA ne s'appliquent qu'à l'enveloppe extérieure des bâtiments, ce qui peut évidemment devenir problématique lorsque l'intérieur des bâtiments visés possède aussi des attraits d'intérêts, notamment dans le cas des églises patrimoniales. Dans le cas des immeubles patrimoniaux, il est possible de se demander ce qui devient le plus important ; l'enveloppe extérieure du bâtiment ou la fonction qui l'habite? Après tout, dans le cas de l'Église Grace Church, si l'OBNL ne l'avait pas racheté, sa sauvegarde aurait été mise en péril...

4.2.1. TRANSFORMATION DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE

En ce qui concerne la transformation effectuée sur l'enveloppe extérieure de l'ancienne église, il serait possible de statuer qu'il s'agit d'une rénovation respectueuse et l'état d'origine de l'immeuble et des besoins du propriétaire actuel. Le changement de la toiture d'ardoise

13 Ville de Montréal, « PRAM Économie sociale », dans Programmes municipaux, article en ligne, 2016, <http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=9497,128617642&_dad=portal&_schema=PORTAL>, (consulté le 10 décembre 2016).

pour un revêtement en cuivre est une décision qui respecte le caractère institutionnel de l'ancienne église et qui conserve à la fois l'aspect de richesse qui s'y rattache. En ce qui concerne les vitraux, le fait de conserver seulement les éléments ayant le plus de valeur – soit ceux sur la façade avant et arrière ainsi que les éléments en rosace – est une décision révélant la sagesse des recommandations du comité consultatifs. En effet, leur retrait permet aux nouveaux propriétaires de bénéficier de grandes fenêtres translucides permettant d'illuminer naturellement leurs nouveaux locaux. Pour ce qui est des accès aux bâtiments, le fait de permettre le remplacement des portes de la façade latérale pour des portes en métal permet une durabilité accrue et un entretien facilité.

4.2.2. TRANSFORMATION DE L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT

Concernant les modifications apportées à l'intérieur du bâtiment, il serait possible d'en faire une critique nuancée. Dans un premier temps, les modifications réalisées au rez-de-chaussée sont respectueuses du plancher et de la disposition d'origine. Les transformations étaient évidemment moins périlleuses, car peu d'éléments de valeur patrimoniale étaient en jeu. Toutefois, en ce qui a trait au premier étage, visiblement moins de soins ont été apporté à celui-ci. En effet, le choix de couleurs vives et enfantines pour les murs du chœur semble totalement inapproprié. De plus, la paroi qui fut installé entre le chœur et la nef semble être une solution temporaire, peu réfléchi et peu respectueuse de la disposition des lieux d'origine. Toutefois, un projet de rénovation du chœur et des bureaux qui le bordent est actuellement en préparation. Pour avoir assisté à une rencontre pour l'ébauche du plan, ce projet semble prometteur et mieux intégré au contexte.

4.2.3. CHANGEMENT D'USAGE

Comme le projet de changement d'usage de l'ancienne Grace Church répond aux divers objectifs du plan d'urbanisme, il serait possible de conclure qu'il s'agit d'une réussite dans cette optique. En effet, le changement d'usage de cet ancien lieu de culte à des fins sociocommunautaires et d'économie sociale répond à l'objectif 5 visant à « reconnaître, protéger et mettre en valeur les ensembles, immeubles et sites d'intérêt patrimonial ou archéologique»¹⁴ . Aussi, en ce qui a trait au développement économique du quartier, ce projet répond à l'objectif 11 visant à « Favoriser l'accroissement des emplois dans l'arrondissement et améliorer les conditions d'employabilité de la population en soutenant les organismes et les intervenants du milieu»¹⁵ . Finalement, concernant les services de

14 Ville de Montréal, Arrondissement du Sud-Ouest, Sommaire décisionnel : Projet particulier de modification et d'occupation d'un immeuble situé au 625, rue Fortune afin d'autoriser l'ajout d'activités de restauration, de vente au détail, de bureau et l'aménagement d'un café-terrasse en cour avant.(PDF), Montréal, 9 avril 2015, p. 8

15 *Ibid.*

proximité, ce changement d'usage répond à l'objectif 20 visant à « revitaliser les rues commerçantes et améliorer la diversité des biens et services offerts à la population »¹⁶ .

5. CONCLUSION

À la lumière de toutes ces informations, il serait possible de statuer que la réglementation mise en place par la municipalité visant à protéger et à mettre en valeur les bâtiments patrimoniaux est un couteau à double tranchant. Effectivement, les normes strictes qui découlent de ces règlements sont pour la plupart du temps contraignantes et dissuasives pour les propriétaires de ces bâtiments de valeur patrimoniale. Dans la mesure du possible, la municipalité devrait informer ces derniers quant à l'immeuble qu'ils possèdent. Par exemple, il serait possible de leur remettre une fiche patrimoniale, un carnet de santé ou du moins toute la documentation existante sur le bien en question afin de les orienter pour l'entretien de celui-ci. Afin d'être plus optimale, la réglementation existante devrait aussi être agrémentée d'un système de financement afin de soutenir les acquéreurs en question.

Au final, il serait possible de conclure que le projet de transformation de l'Église Grace Church est une réussite, compte tenu des circonstances. Malgré que Partageons l'Espoir est toujours en quête de financement pour terminer le projet de transformation, cette dernière est confiante et surtout fière de son projet. Un des seuls inconvénients apparents est que cette OBNL se démène quotidiennement afin de trouver un support financier, ce qui fait en sorte que ses employés ont moins de temps pour se concentrer sur leurs activités principales. Il serait possible de se demander si la réglementation municipale visant à protéger et à mettre en valeur les bâtiments patrimoniaux ne serait pas l'élément qui mène à la perte de ceux-ci dans certains cas...

16 Ville de Montréal, Arrondissement du Sud-Ouest, Sommaire décisionnel : Projet particulier de modification et d'occupation d'un immeuble situé au 625, rue Fortune afin d'autoriser l'ajout d'activités de restauration, de vente au détail, de bureau et l'aménagement d'un café-terrasse en cour avant.(PDF), Montréal, 9 avril 2015, p. 8

6. BIBLIOGRAPHIE

ENTREVUE INFORMELLE

Crossling, Fiona et Basel Abbara, entrevue menée par Sophie Lamarche, le 23 novembre 2016 au 625 rue Fortune, Montréal, dans le cadre d'un travail de recherche du cours DES7103 : Stratégies de sauvegarde du DESS en architecture moderne et patrimoine à l'Université du Québec à Montréal.

Crossling, Fiona, entrevue menée par Sophie Lamarche, le 21 novembre 2016 au 625 rue Fortune, Montréal, dans le cadre d'un travail de recherche du cours DES7103 : Stratégies de sauvegarde du DESS en architecture moderne et patrimoine à l'Université du Québec à Montréal.

MONOGRAPHIE

Gilles Lauzon, Pointe-Saint-Charles : l'urbanisation d'un quartier ouvrier de Montréal, 1840-1930. Québec : septentrion, 2014. 244 pages : illustrations en partie en couleur, cartes, plans : 26cm
ISBN 9782894487938

ARTICLE DE PÉRIODIQUE (PAPIER ET WEB)

Baillargeon, Normand, « Il était une fois Pointe-Saint-Charles », Magazine VOIR, article en ligne, 26 octobre 2016, < <https://voir.ca/cinema/2016/10/26/il-etait-une-fois-pointe-saint-charles/>>

Cantin, Philippe, « Bergevin redonne à son quartier », La Presse, article en ligne, 6 mai 2016, <http://www.lapresse.ca/debats/chroniques/philippe-cantin/201605/03/01-4977530-bergevin-redonne-a-son-quartier.php>, (28 novembre 2016).

CTV News Montreal, « Bergevin, Lafleur help share the Warmth », dans CTV News Montreal, article en ligne, 12 novembre 2016, <http://montreal.ctvnews.ca/bergevin-lafleur-help-share-the-warmth-1.3157911>, (consulté le 28 novembre 2016).

Dufétel, Camille, « Pointe-Saint-Charles : un documentaire sur le quartier et ses gens », Le Journal de Montréal, article en ligne, 17 octobre 2016, <<http://www.journaldemontreal.com>>

com/2016/10/17/pointe-saint-charles-au-cur-des-possibles-un-documentaire-sur-le-quartier-et-ses-gens>

Durocher, Pierre, « Bergevin s'implique à Pointe-Saint-Charles », Le Journal de Montréal, article en ligne, 12 novembre 2016, <http://www.journaldemontreal.com/2016/11/12/bergevin-simplique-a-pointe-saint-charles>, (consulté le 28 novembre 2016).

Lévesque, Caroline, « Des banques alimentaires se serrent la ceinture », TVA Nouvelles, article en ligne, 7 juin 2016, < <http://www.tvanouvelles.ca/2016/06/07/des-banques-alimentaires-se-serrent-la-ceinture-1>>

Lévesque, Kathleen, « Patrimoine religieux : la débâcle des clochers », La Presse, article en ligne, 31 octobre 2015, < <http://www.lapresse.ca/actualites/national/201510/31/01-4915934-patrimoine-religieux-la-debacle-des-clochers.php>> (consulté le 26 octobre 2016).

Lidbetter, Mark, « Inaugural Partageons la puckbenefits local youths », dans The Suburban, article en ligne, 16 novembre 2016, http://www.thesuburban.com/sports/inaugural-partageons-la-puck-benefits-local-youths/article_bf430948-7a11-5b27-962c-1041a7824523.html, (consulté le 28 novembre 2016).

Viens, Félix-Antoine, « Le rêve fou de Pointe-Saint-Charles dans un nouveau documentaire », Radio-Canada, article en ligne, 19 octobre 2016, < <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/809650/le-chantier-des-possibles-documentaire-eve-lamont-batiment-7-pointe-saint-charles>>.

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Groupe CNW Ltée, « Conservation du patrimoine à caractère religieux - Le gouvernement du Québec accorde une aide financière de 908 622 \$ pour la réalisation de trois projets dans la région de Montréal », dans CNW Telbec, communiqué de presse, 2016, <<http://www.newswire.ca/fr/news-releases/conservation-du-patrimoine-a-caractere-religieux---le-gouvernement-du-quebec-accorde-une-aide-financiere-de-908-622--pour-la-realisation-de-trois-projets-dans-la-region-de-montreal-550689011.html#>>

Groupe CNW Ltée, « Partageons l'espoir : nous devons bâtir un avenir meilleur pour les jeunes afin qu'ils réalisent leurs plus beaux rêves », dans CNW Telbec, communiqué de presse, 2 mai 2016, <<http://www.newswire.ca/fr/news-releases/partageons-lespoir--nous-devons-batir-un-avenir-meilleur-pour-les-jeunes-afin-quils-realisent-leurs-plus-beaux-reves-577858491.html>>

PUBLICATION MUNICIPALE, GOUVERNEMENTALE OU INSTITUTIONNELLE

Fondation Partageons l'Espoir, Budget for the Renovation Project, Montréal, 2016.

Fondation Partageons l'Espoir, Plan de réparations majeures 2014-2017, Montréal, (s.d.)

Ministère de la culture et des communications du Québec, Conseil du patrimoine religieux du Québec, Carnet de Santé de l'Église Grace church, Montréal, 2007.

Ministère de la culture et des communications du Québec, Conseil du patrimoine religieux du Québec, Inventaire des lieux de culte du Québec : fiche 2003-06-211, Montréal, 2003.

Ville de Montréal, Arrondissement du Sud-Ouest, Avis de consultation publique 30 avril 2015 à 19h, Montréal, 2015.

Ville de Montréal, Arrondissement du Sud-Ouest, Extrait authentique du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 2 juin 2015, Montréal, 2015.

Ville de Montréal, Arrondissement du Sud-Ouest, Ordre du jour de l'assemblée de consultation publique du 30 avril 2015 à 19h, Montréal, 2015.

Ville de Montréal, Arrondissement du Sud-Ouest, Présentation de la consultation publique du 30 avril 2015 (PDF), Montréal, 2015.

Ville de Montréal, Arrondissement du Sud-Ouest, Présentation powerpoint sur la modification au Plan d'urbanisme et PPCMOI de la consultation publique du 30 avril 2015, Montréal, 2015.

Ville de Montréal, Arrondissement du Sud-Ouest, Sommaire décisionnel : Projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest de manière à inscrire l'immeuble situé au 625, rue Fortune (Grace Church) sous la rubrique "Édifices à vocation sociale ou communautaire" de la liste des immeubles d'intérêt patrimonial, plutôt que sous la rubrique "Lieux de culte" (PDF), Montréal, 9 avril 2015.

Ville de Montréal, Arrondissement du Sud-Ouest, Sommaire décisionnel : Projet particulier de modification et d'occupation d'un immeuble situé au 625, rue Fortune afin d'autoriser l'ajout d'activités de restauration, de vente au détail, de bureau et l'aménagement d'un café-terrasse en cour avant.(PDF), Montréal, 9 avril 2015.

Ville de Montréal, Conseil du patrimoine de Montréal, Avis du Conseil du Patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger : Modification au plan d'urbanisme – Église Grace Church, Montréal, 2 avril 2015

Ville de Montréal, Division des permis et inspections, Avis N°3000704045-14.1, Montréal, 2014.

DOCUMENTATION LÉGALE ET/OU JURIDIQUE

Titre du document en italique, loi révisée du Canada (L.R.C.) ou loi révisée du Québec (L.R.Q.), année, c. (chapitre de loi), art. (article de loi).

Loi sur la liberté des cultes, L.R.Q., 1964, c. L-1.

Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement Sud-Ouest, règlement révisé, 2008, RCA07 22019.

Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement Sud-Ouest, règlement révisé, fascicule B3, 2008, RCA07 22019.

Ville de Montréal, Plan d'urbanisme, Montréal,

SOURCE AUDIOVISUELLE

CTV News Montreal (réal.), Community Cafe's terrasse offers affordable lunch every weekday, Montreal, CTV Montreal, 2015, vidéo, son, couleur, 2 min 53 sec.

Lamont, Ève (réal.), Le chantier des possibles / bande-annonce, Montreal, Rapide Blanc, 2016, vidéo, son, couleur, 2 min 09 sec.

Source visuelle originale (carte, photographie, plan, esquisses)

Sepulveda, M., « Plans de l'aménagement de la terrasse et réfection de la fondation », 2015, 2 dessins, document PDF, échelles variées, 841mm x 594mm, Affleck de La Riva, N° de projet 15-02.

Sepulveda, M et Laksari, N., « Plans de la restauration et du remplacement de fenêtres et vitraux », 2016, 6 dessins, document PDF, échelles variées, 841mm x 594mm, Affleck de La Riva, N° de projet 15-02-C.

DOCUMENT ÉLECTRONIQUE

Arrondissement du Sud-Ouest, « Histoire des quartiers : Pointe-Saint-Charles », dans Ville de Montréal, article en ligne, 2016,

<http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7757,85063764&_dad=portal&_schema=PORTAL> (consulté le 4 octobre 2016).

Arrondissement du Sud-Ouest, « Documents relatifs aux consultations publiques et séances d'information de 2015 », dans Ville de Montréal, article en ligne, (s.d.), <http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7757,138467623&_dad=portal&_schema=PORTAL> (consulté le 26 septembre 2016).

Biographicaldictionary of Architects in Canada, « Browne, John James », article en ligne, (s.d.), <http://dictionaryofarchitectsincanada.org/node/1677> (consulté le 3 décembre 2016).

Conseil du patrimoine religieux du Québec, « Église Fondation Partageons l'espoir / Share The Warmth », dans Inventaire des lieux de culte du Québec, 2016, <http://www.lieuxdeculte.qc.ca/fiche.php?LIEU_CULTE_ID=44939> (consulté le 26 septembre 2016).

Fondation Partageons l'espoir, « À propos de nous : Mission », dans Partageons l'espoir, article en ligne, 2016, <<http://partageonslespoir.ca/non-profit/a-propos-de-nous/mission/>> (consulté le 6 octobre 2016).

Fondation Partageons l'espoir, « À propos de nous : Qui nous sommes », dans Partageons l'espoir, article en ligne, 2016, <<http://partageonslespoir.ca/non-profit/a-propos-de-nous/>> (consulté le 6 octobre 2016).

Historica Canada, « Politique : Crise d'octobre », dans Encyclopédie canadienne, article en ligne, (s.d.), <<http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/crise-doctobre/>> (consulté le 6 octobre 2016).

Julia Gersovitz, « Browne, John James », dans Dictionnaire biographique du Canada, article en ligne, 2016, http://www.biographi.ca/fr/bio/browne_john_james_12F.html (consulté le 3 décembre 2016).

Ministère de la culture et des communications du Québec, « Browne, John James », dans Répertoire du patrimoine culturel du Québec, article en ligne, 2013, <<http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=7301&type=pge#.V-qgCvnhDtR>> (consulté le 26 septembre 2016).

Ministère de la culture et des communications du Québec, «Église Fondation Partageons l'espoir / Share The Warmth», dans Répertoire du patrimoine culturel du Québec, article en ligne, 2013, <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=168920&type=bien#.V_PBpvnhDtQ> (consulté le 26 septembre 2016).

Ministère de la culture et des communications du Québec, « Browne, John James », dans Répertoire du patrimoine culturel du Québec, article en ligne, 2013 <http://www.patrimoineculturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=7301&type=pge#.WEMHF7LhDtQ> (consulté le 3 décembre 2016).

Musée McCord. «Nouvelle église Grace, Pointe-Saint-Charles, Montréal, QC, 1892», dans Collections et recherche du Musée McCord, article en ligne, (s.d), <<http://www.mccord-museum.qc.ca/fr/collection/artefacts/VIEW-2582>> (consulté le 4 octobre 2016).

Musée McCord, «Gares de triage du chemin de fer du Grand Tronc, Pointe-Saint-Charles, Montréal, QC, 1898», dans Collections et recherche du Musée McCord, article en ligne, (s.d.), <<http://www.mccord-museum.qc.ca/fr/collection/artefacts/MP-1977.76.62>> (consulté le 4 octobre 2016).

Musée McCord, «Chemin de fer du Grand Tronc à Pointe-Saint0Charles», dans Collections et recherche du Musée McCord, article en ligne, (s.d.), <<http://www.mccord-museum.qc.ca/fr/collection/artefacts/M990X.371.1.2>> (consulté le 4 octobre 2016).

Patrimoine canadien, « Grace Church : Architecture », dans Mémorable Montréal, article en ligne, (s.d.)<http://www.memorablemontreal.com/print/batiments_menu.php?quartier=14&batiment=269§ion=Array&menu=achitecture> (consulté le 26 septembre 2016).

Patrimoine canadien, « Quartier Pointe-Saint-Charles : son histoire», dans Mémorable Montréal, article en ligne, (s.d.) <<http://www.memorablemontreal.com/accessibleQA/histoire.php?quartier=14>> (consulté le 4 octobre 2016).

Patrimoine canadien, « Grace Church : Histoire », dans Mémorable Montréal, article en ligne, (s.d.) <http://www.memorablemontreal.com/print/batiments_menu.php?quartier=14&batiment=269§ion=Array&menu=histoire> (consulté le 26 septembre 2016).

Société d'histoire de Pointe-Saint-Charles, « Nos églises, un chemin d'histoire », dans Société d'histoire de Pointe-Saint-Charles : Histoire, article en ligne, 2015, <<http://www.shpsc.org/fr/lectures>> (consulté le 4 octobre 2015).

Société d'histoire de Pointe-Saint-Charles, « L'histoire de Pointe-Saint-Charles en bref », dans Société d'histoire de Pointe-Saint-Charles, article en ligne, 2015, <<http://shpsc.org/fr/histoire>> (consulté le 4 octobre 2016).

Ville de Montréal, « Extrait du rôle de l'évaluation foncière : 625 rue fortune », dans Rôle d'évaluation foncière, article en ligne, 2016, <<https://servicesenligne2.ville.montreal.qc.ca/sel/evalweb/rechercherRapportPourAdresse>> (consulté le 6 octobre 2016).

Ville de Montréal, « Fiche du secteur : Wellington et Hogan », dans Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal, article en ligne, 2012, <http://patrimoine.ville.montreal.qc.ca/inventaire/fiche_zone.php?affichage=fiche&civique=625&voie=134&est_ouest=&appellation=&arrondissement=9&protection=0> (consulté le 6 octobre 2016).

Ville de Montréal, « PRAM Économie sociale », dans Programmes municipaux, article en ligne, 2016, <http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=9497,128617642&_dad=portal&_schema=PORTAL>, (consulté le 10 décembre 2016).

Ville de Montréal, « Ma Carte interactive », dans Arrondissement du Sud-Ouest, carte interactive, 2016, <http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_SOU_FR/MEDIA/DOCUMENTS/WWW_CI_SO.HTML>, (consulté le 12 novembre 2016).

